



## Communiqué de presse

### Electricité : au Parlement, le régulateur national fait le point

Rabat, le 21 juin 2023 – M. Abdellatif Bardach, Président de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité (ANRE) a pris part, ce mercredi 21 juin 2023 à Rabat, à la journée d'étude organisée par la Commission des infrastructures, de l'énergie, des mines et de l'environnement de la Chambre des représentants, sous le thème : « La production, le transport et la distribution de l'énergie au Maroc et leur contribution dans le développement socioéconomique ».

Dans son intervention, M. Bardach a d'abord souligné les avancées importantes réalisées par le Royaume du Maroc dans le secteur de l'énergie en général et celui de l'électricité en particulier. En effet, sous la conduite avant-gardiste de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, ce secteur se dresse en locomotive du développement socioéconomique tout en renforçant le rayonnement de notre pays à l'échelle internationale. Si l'exposé du Président de l'ANRE a été principalement axé sur les opportunités et les perspectives d'avenir, il n'a pas manqué de rappeler les réalisations de taille que le Maroc a pu achever, le plaçant sans conteste à l'avant-garde de la transition énergétique mondiale, parmi les leaders des énergies d'avenir.

*« L'orientation ferme de notre pays vers un système énergétique dominé par les énergies renouvelables sous toutes ses formes aura, sans nul doute, des impacts socioéconomiques et géopolitiques profondément et structurellement bénéfiques. Néanmoins, cette orientation implique de relever des défis de grande envergure pour atteindre nos objectifs et satisfaire nos ambitions », a insisté Monsieur Bardach.*

Dans la foulée, le Président de l'ANRE a soulevé **quatre défis majeurs à relever et à ériger en piliers** : le renforcement des réseaux de transport et de distribution d'électricité afin qu'ils prennent en charge la production grandissante de l'électricité de source renouvelable ; la nécessité pour le gestionnaire du réseau de transport d'électricité d'assurer la fourniture constante des utilisateurs malgré le caractère non régulier des énergies renouvelables ; l'équité et l'impartialité envers les utilisateurs du réseau électriques que l'Etat et ses institutions se doivent de garantir, autant que d'assurer la sécurité, la stabilité, la fiabilité et l'efficacité du réseau électrique national ; et enfin, le renforcement de l'arsenal légal et réglementaire en vue de garantir la compétitivité et l'attractivité de notre pays vis-à-vis des investissements colossaux nécessaires.

**En deux années d'activité, l'ANRE a pu réaliser d'importantes avancées** qui posent les briques structurelles de l'avenir énergétique de notre pays. En effet, après avoir opérationnalisé le premier Code du Réseau Electrique National de Transport de l'histoire de notre pays, entré en vigueur le 3 janvier 2022, l'Autorité a également fixé la méthodologie de détermination du tarif d'utilisation du réseau électrique national de transport le 21 décembre de la même année. Ce dernier chantier, qui est aujourd'hui à un stade avancé, constitue un jalon essentiel de la modernisation du secteur électrique national, qui ouvrira la voie à la séparation des activités de production et de transport de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable.

L'ANRE est également à pied d'œuvre pour finaliser, dans un avenir proche, d'**autres chantiers structurants** comme le Code de bonne conduite relatif à la gestion du réseau de transport d'électricité et la mise en place des indicateurs de qualité du réseau. De même, l'Autorité adopte une approche anticipative en plaçant parmi ses priorités les technologies qui permettront de stabiliser et d'accélérer la transition énergétique, à l'exemple de l'Hydrogène vert, un vecteur énergétique d'avenir qui impose une jonction incontournable entre l'électricité renouvelable et les potentialités des gaz propres dans le mix énergétique national et mondial. Dans ce registre, l'ANRE confirme son leadership en pilotant la « Task Force » dédiée à l'Hydrogène vert au sein de l'Association des régulateurs méditerranéens de l'énergie (MEDREG), présidée par Monsieur Abdellatif Bardach.